MAIRIE DE



ARRÊTÉ N° MA-ARE-2019-146 du 23/07/2019

portant des mesures temporaires de circulation et de stationnement pour occupation du domaine public au niveau de la parcelle cadastrée E 1345 stationnement d'une benne à gravats du 22 juillet au 09 août 2019

Le Maire de LAPALUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225,

Vu le Décret n° 89.631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 7 juin 1997 relatif à la signalisation routière,

Vu la demande formulée par M. PACOME Bruce pour le stationnement d'une benne à gravats devant l'entrée du garage (parcelle cadastrée E 1345) à LAPALUD.

Considérant que pour permettre le stationnement de cette benne, il est nécessaire par mesure de sécurité, de prendre des dispositions particulières,

<u>ARRÊTE</u>

<u>Article 1</u>: Le stationnement de la benne à gravats sur le domaine public est autorisé devant l'entrée du garage du 22 juillet au 09 août 2019 . Un périmètre de sécurité sera installé.

<u>Article 2</u>: Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par M. PACOME Bruce pour permettre l'application des présentes dispositions.

<u>Article 3</u>: Monsieur le Maire de LAPALUD, la Police Municipale de LAPALUD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. Guy SOULAVIE

Pour le Maire empêché Jean-Louis RICHIE

Délégué à l'Urbanisme

Département :
VAUCLUSE

Commune :
LAPALUD

Section : E
Feuille : 000 E 01

Échelle d'origine : 1/1

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
-----EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

O Stationnement Benne

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : ORANGE

132, Allèe d'Auvergne 84873 84873 ORANGE CEDEX tél. 04 90 51 29 21 -fax 04 90 51 27 89 cdif.orange@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



